

Modalités de réinscription en danse, musique et théâtre

Année scolaire 2025-2026

ELEVES DEJA INSCRITS EN 2024/2025

Chers parents, chers élèves,

Afin d'organiser au mieux la rentrée 2025/2026, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance **attentivement** des informations ci-dessous concernant les modalités de réinscription.

PROCEDURES DE LA REINSCRIPTION

Les réinscriptions se feront uniquement sur internet **du lundi 26 mai au lundi 9 juin 2025, minuit**. Passé ce délai, les élèves non réinscrits seront considérés comme démissionnaires.

Vous accéderez à l'extranet iMuse via le lien usagers ci-après :

➤ [REINSCRIPTION 2025-2026](#)

Le tutoriel ci-joint vous guidera tout au long de la réinscription.

Pour les personnes rencontrant des difficultés, sur des questions ou aide technique, vous avez la possibilité de vous faire aider :

- par mail : conservatoire.kremlinbicetre@grandorlyseinebievre.fr
- Sophie LUCAS, conseillère numérique France Services : Les permanences sont gratuites et sans rendez-vous tous **les mercredis et vendredis** à la médiathèque l'Echo - Renseignements : slucas@ville-kremlin-bicetre.fr – Tel : **06 10 81 21 40**.

DEROULE DE LA PROCEDURE DE REINSCRIPTION

- ✓ Procéder à la vérification et modification des données relatives à vos coordonnées (adresse, email, téléphone, établissement et niveauscolaire de l'élève)
- ✓ Réinscription souhaitée pour chaque discipline (cochez les cours retenus)
- ✓ Vœux ou nouvelle demande pour l'année 2025/2026 (à saisir dans la zone commentaire dédiée)
- ✓ Les « *demandes de 1^{ère} inscription au sein de la même famille* » se feront du **mardi 10 au lundi 30 juin 2025 inclus** au moment des préinscriptions.

PIECES A FOURNIR :

Impérativement :

- **Un justificatif de domicile** (eau, gaz, électricité, loyer) de **moins de trois mois**, au nom du responsable légal ou au nom de l'élève pour les élèves majeurs, résidents sur le territoire.
- **Une pièce d'identité** pour les élèves majeurs (CNI ou passeport)
- **Un visa à jour** pour les élèves étrangers
- Pour la danse, **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse** de moins de 3 mois devra être fourni **avant le 15 septembre impérativement**.
- **Droit à l'image**, à dater et signer par les responsables légaux ou l'élève majeur

Facultatif mais conseillé :

- Photo d'identité récente
- **La carte de quotient familial**. Sans présentation de ce document la facturation se fera à taux plein



Attention ! Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Lors de la réinscription en ligne, les pièces doivent être obligatoirement importées sur l'espace iMuse, sous format « PDF ».

Aucun document ne sera accepté par mail ou en mains propres.

HORAIRES DES COURS INSTRUMENTAUX

La rencontre avec les professeurs d'instruments se fera **du lundi 8 au samedi 13 septembre 2025**, pour l'organisation des horaires de cours et l'explication sur le déroulement de l'année. Certains professeurs organiseront un moment musical permettant aux élèves de montrer le travail réalisé pendant l'été.

COURS MUSIQUE ACTUELLE

Les jours et horaires seront confirmés lors de la réunion de septembre.

PRATIQUES COLLECTIVES

- Ateliers, orchestres, chorales : La répartition dans les différents ensembles (etc.) est réalisée par l'équipe pédagogique, en fonction des souhaits et besoins de l'élève et de sa famille

DANSE

- Pour les élèves en 1C1 : 2 cours obligatoires dans la dominante + 1 cours complémentaires dans une autre esthétique différentes (exemple : Classique + Jazz)
- Pour les élèves en 2^{ème} et 3^{ème} cycle danse classique : **Obligatoires**, 3 cours dans la dominante + 1 cours complémentaire + Histoire de la danse et FM danseur
- Pour les élèves en 2^{ème} et 3^{ème} cycle danse jazz : **Obligatoires**, 2 cours dans la dominante + 1 cours complémentaire + Histoire de la danse et FM danseur
- Pour les élèves en 2^{ème} et 3^{ème} cycle danse contemporaine : **Obligatoires**, 2 cours dans la dominante + 1 cours complémentaire + Histoire de la danse et FM danseur

CALENDRIER

- Les confirmations définitives d'inscription seront envoyées par mail vendredi 11 juillet, aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.
- Les droits d'inscription seront facturés en même temps que la facture du 1^{er} trimestre
- Les cours débuteront le **lundi 15 septembre 2025**
- Le conservatoire sera fermé au public du **15 juillet au 31 août 2025 inclus**

Dans l'attente de votre réinscription, je vous prie de croire, chers parents, chers élèves, en mes sincères salutations.

Le Directeur,
Joachim LEROUX